



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 11 décembre 2017

Compte rendu du CA de l'ANGDM du 7 décembre 2017

9 points étaient inscrits à l'ordre du jour du CA du 7 décembre.

Le Président REGEREAU ouvre la séance, il souhaite la bienvenue à M. Thimothée FUROIS en qualité de Sous-Directeur des marchés de l'énergie et des affaires sociales en remplacement de M. TOGNOLA.

Approbation du PV du 28 septembre :

Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

Communication du Président et Directeur général :

Le Directeur général informe le CA :

- A ce jour 2M€ ont été payés aux anciens mineurs de 1948
- Réunion publique à BRIGNOLES, le 25 octobre – 100 participants
- Regroupement dans le sud, un nouvel organigramme nous parviendra prochainement
- Concernant le représentant des salariés au CA, le décret n'est pas encore paru, l'objectif reste le même, application pour le prochain CA
- ARRCO-AGIRC, l'Agence a saisi par courrier la Commission paritaire.

La CFTC a émis un avis favorable sur le sujet et elle est intervenue auprès de nos représentants. A suivre.

Présentation des travaux des Commissions :

COPRAD

Activités sociales et culturelles

Le solde du budget 2017 est alloué aux activités de proximité 2018.

Il nous a été fait une projection budgétaire 2018 à 2023.

2018 => 90 personnes pour un budget de 95 019 €

2023 => 63 personnes pour un budget de 77 247 €

Le CA valide la répartition et le montant des chèques vacances proposés par la Commission.

Bourse des Mines

Au 30.11.2017, 111 301 personnes ont bénéficié de la bourse des mines.

1 % social

La situation prévisionnelle du fonds fin 2017 est de 503 981 €.

Le CA décide de revaloriser de 50 % les aides pour les enfants de – 18 ans, elle passe de 100 à 150 €, et de 33 % pour les études supérieures, elle passe de 300 à 400 €.

Logement

Le point a été fait sur la situation des foyers logements, celle-ci est en nette augmentation sur l'ensemble du territoire. La CFTC se félicite de cette évolution, car elle est à l'origine de cette mise en place qui est une nécessité pour notre population.

Le CA prend acte de la conclusion des visites faites au domicile de nos ayants droit.

- Cette démarche a été appréciée
- Aucune situation d'isolement n'a été constatée
- 45 % des demandes ont pu être satisfaites rapidement (modification, ASS, intervention bailleur etc.)

L'objectif 2018 est de recenser l'ensemble des ayants droit logés nature ou pas et ce dans toutes les régions.

Le point a été fait sur les accords ARRCO/AGIRC et avenant 24.

Ces points sont toujours encore au stade de la discussion.

Action sanitaire et sociale :

FNAS

Le solde du FNAS au 30 septembre est de 381 344 €.

Une fois que l'ensemble des restitutions de caution seront effectives, le budget devrait être de 504 709 €.

Pour la CFTC, cette somme doit servir à des prestations directes auprès de nos ayants droit, en action individuelle, qui ne sont pas prises par l'ASS.

Point ASS

L'exécution budgétaire fin septembre est de 17 M€, soit un taux d'exécution de 66 %, on devrait atteindre plus de 90 % du budget jusqu'à la fin de l'année.

Budget

L'agent comptable nous fait une présentation détaillée des différents budgets 2018 de l'Agence.

La première partie

Programme 174

Le budget relevant du programme 174 de l'Etat, comprend les dépenses et les recettes liées au paiement des prestations des mineurs ainsi que les dépenses personnelles, fonctionnement et investissements.

Le prévisionnel total 2018 est estimé à 351 M€, soit une baisse de -8,5 % par rapport à la validation de l'an dernier avec un effectif de 141 ETP, ce qui représente -4 agents/à 2017.

Pour la CFTC, ce budget est conforme aux prévisions, il est lié à l'évolution des mineurs gérés (passage en retraite etc.).

La seconde partie

Concerne l'ASS, il regroupe les crédits liés au paiement des prestations et vacances.

FNAS (prestation individuelle)

Le budget est estimé à 24 M€ (soit -5% du réalisé à 2017).

- Vieillesse 18 983 000 €
- Maladie (hors 2.2b) 2 000 000 €
- Maladie 2.2b 3 000 000 €
- AT/MP 17 000 €

Politique vacances

Comme pour le budget ASS, il est en baisse de 5 %, celui-ci est estimé pour 2018 à 2 447 000€.

La CFTC a refusé de voter le budget social, car celui-ci pénalise fortement les mineurs, -10 % par rapport au prévisionnel 2017 ; d'autant plus que toutes les propositions d'amélioration faites en 2017 ont été reportées à la demande des Tutelles en 2018, ce qui aura fait une fois de plus une sous consommation budgétaire. Sur l'ensemble de la COG, un budget complet a été perdu.

La CFTC est inquiète quant à ses demandes d'évolution ASS.

- Prise en charge transport médecin, suite au regroupement
- Prise en charge transport suivi post-professionnel
- Complémentaire
- Etc.

La CFTC a demandé une suspension de séance.

A la reprise, l'ensemble des Fédérations a voté contre le budget ASS et quitté la séance.

La fin du CA s'est tenue sans les représentants des Fédérations.

Approbation accord routage affranchissement 2018/2021 :

Une consultation a été lancée pour renouveler la procédure d'accord cadre de routage, impression affranchissement, qui se termine le 25.11.2018. Ce marché concerne la lettre Arc-en-Ciel, déclarations fiscales, routage, affranchissement etc., la durée du marché est de 4 ans. 6 plis ont été réceptionnés.

A l'unanimité des Tutelles, la candidature de l'ASAP diffusion a été retenue.

Approbation marché des transports vacances 2018 :

Le marché des transports vacances 2018 a été découpé en 7 lots. Celui-ci concerne 106 transports pour acheminer les bénéficiaires de séjours de vacances pour 7 régions ainsi qu'un transport PMR au départ de la région Est.

Le montant du marché sur une base de 30 personnes, est estimé à 742 000 €.

A l'unanimité des Tutelles, le marché a été validé.

Approbation marché pour GED :

Ce marché consiste à acquérir un logiciel et de mettre en œuvre une solution de gestion électronique de documents et de gestion électronique de courrier, stockage dossiers numérisés etc. Je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements.

A l'unanimité des Tutelles, le marché a été validé.

Nouvelle convention CAN/ANGDM :

Cette convention fait suite à celle signée le 1^{er} juin 2012. Elle a pour objet de déterminer les conditions de coopération entre la CAN/SSM et l'ANGDM pour permettre à celle-ci d'assurer la gestion des prestations d'Action sanitaire et sociale et elle définit plus généralement les conditions dans lesquelles ces organismes se prêtent leur concours pour la bonne fin de leurs missions respectives. En particulier, la réciproque de la CAN et de l'ANGDM pour la gestion des flux financiers relevant de l'Action sanitaire et sociale que l'ANGDM exerce pour le compte du Régime minier. Elle est conclue à compter du 1^{er} janvier 2018 et son terme est fixé au 31.12.2021.

Cet accord fait 41 pages. Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

A la demande du Président, ce point sera débattu lors de la prochaine COPRAD et passera ensuite au CA.

Divers :

Calendrier 2018

Les Fédérations, à l'unanimité, ont fait part au Président qu'elles étaient opposées à la tenue des réunions l'après-midi pour la COPRAD et suivie le lendemain matin par l'ASS. A suivre.

Je vous souhaite un Joyeux Noël et de Bonnes Fêtes de fin d'Année à vous et vos familles.

L'Administrateur

Raphaël MARGHERITA